



## Motion relative à l'organisation de la campagne PAC 2017

La Chambre d'Agriculture de Lozère, réunie en Session le 14 octobre 2016 à Mende, sous la Présidence de Madame Christine VALENTIN, adopte la motion suivante :

### CONSIDERANT

- La complexité des deux précédentes campagnes de déclaration PAC.
- La difficulté prévisible pour les services de l'Etat de respecter le calendrier d'instruction des dossiers PAC 2016 annoncé par le Ministère et ses conséquences sur la campagne 2017
- Le changement de photo aérienne en 2017 et le travail de photo-interprétation des SNA demandé à l'IGN.
- La réalisation des contrôles surfaces 2016 sur le début de l'année 2017.
- La sécurisation des déclarations PAC apportée par les logiciels spécifiques Mesp@rcelles, non permise par TéléPAC à ce jour (calcul de ratio...)

### DEMANDE

- Une véritable écoute des organismes de service, Chambre d'Agriculture notamment, de la part du Ministère,
- A défaut, le financement des surcoûts engendrés par les décisions du ministère,
- Que le "calage" du Registre Parcellaire Graphique sur les nouvelles photos aériennes soit réalisé précisément pour éviter la modification massive des contours d'îlots qui :
  - o Anéantit le travail des déclarants PAC, de leurs structures d'accompagnement et des services de l'Etat
  - o Génère des doublons, source de sanctions financières pour les exploitations
- L'anticipation des traitements effectués par l'IGN,
- A récupérer, le plus en amont possible, les données PAC 2016 instruites de manière à accompagner les agriculteurs avec des données fiables pour la campagne 2017,
- Que Télépac fournisse aux agriculteurs leur situation par rapport au paiement vert et au respect de ses contraintes.
- Que l'utilisation de logiciels type Mesp@rcelles permette l'envoi des données dans TéléPAC et que leur récupération soit possible dès le dépôt du dossier.

Délibéré à Mende, le 14 octobre 2016,

La Présidente,  
Christine VALENTIN

